

Jean Paul DELEVOYE a rencontré les membres du conseil d'administration de la Cnav

Paris, le 06 décembre 2017

Invité par Gérard RIVIERE, président du Conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), Jean-Paul DELEVOYE, haut-commissaire à la réforme des retraites, est venu prendre contact avec l'ensemble des administrateurs, confirmant sa volonté de « concertation avec les acteurs du champ de la retraite » dans le cadre d'un « échange dépassant les clivages ».

Jean-Paul Delevoye est intervenu en préambule du conseil d'administration de la Cnav du 6 décembre pour une première prise de contact avec les administrateurs de la Cnav, 1^{er} régime de retraite français. Il a précisé sa « totale liberté d'analyse et de propositions » dans le cadre d'une « réforme à caractère politique ».

Au cours d'échanges très constructifs avec l'ensemble des administrateurs, le haut-commissaire a répondu aux questions sur les objectifs, la méthodologie et sur le calendrier d'une réforme qu'il souhaite « optimiste ».

Pour rappel, le conseil d'administration de la Cnav géré paritairement comprend :

30 membres avec voix délibérative

13 représentants des assurés sociaux, désignés par les syndicats représentatifs au plan national (CGT, CGT-FO, CFDT, CFTC et CFE-CGC);

13 représentants des employeurs, désignés par les organisations professionnelles d'employeurs (Medef, UPA et CGPME);

4 personnes qualifiées dans les domaines d'activité de la Cnav, désignées par l'Etat.

4 membres avec voix consultative

1 personne désignée par l'Union nationale des associations familiales (Unaf);

3 représentants du personnel, élus dans des conditions fixées par décret.

L'Assurance retraite, un réseau de la Sécurité sociale au service des assurés

Avec 18 millions de cotisants, la Cnav, les Carsat, les CGSS et la CSSM qui forment l'Assurance retraite, représentent le premier régime de retraite en France. Chaque mois, elles versent une pension personnelle ou de réversion à plus de 14 millions de retraités et mènent des actions de prévention de la perte d'autonomie en faveur du bien vieillir. www.lassurance retraite.fr